

Distr. générale 14 octobre 2013 Français

Original: anglais

Conférence générale

Quinzième session

Lima, 2-6 décembre 2013

Point 17 de l'ordre du jour provisoire

Activités de l'ONUDI relatives à la Déclaration ministérielle
de Vienne et au Plan d'action des pays les moins avancés,
et à la coopération avec les pays à revenu intermédiaire

Activités de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés

Rapport du Directeur général

En application de la résolution GC.14/Res.6 relative à la Déclaration ministérielle de Vienne des pays les moins avancés, le présent document fournit des informations sur la suite donnée à cette résolution, sur les activités qui ont été entreprises et sur les manifestations qui ont été organisées en faveur de ces pays. En particulier, il fournit des informations sur la cinquième Conférence ministérielle des pays les moins avancés, qui se tiendra à Lima les 30 novembre et 1^{er} décembre 2013.

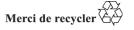
I. Introduction

1. La Stratégie et le Plan opérationnel 2012-2020 de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés (PMA) ont été adoptés par la quatrième Conférence ministérielle des PMA tenue à Vienne le 25 novembre 2011. La Conférence générale en a pris note à sa quatorzième session dans le cadre du Plan d'action ministériel le 28 novembre 2011. Depuis 2007, l'ONUDI a organisé avec succès une série de quatre conférences ministérielles des PMA et plusieurs ateliers, à Vienne et dans d'autres villes (Kigali (Rwanda), Ouagadougou (Burkina Faso), Siem Reap (Cambodge), Istanbul (Turquie)).

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

V.13-87324 (F) 111113 121113





- La Stratégie et le Plan opérationnel 2012-2020 de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés expriment l'attachement et la contribution concrète de l'ONUDI au programme de développement des PMA, qui est exposé dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul)1. Approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 65/280, le 17 juin 2011, laquelle demande à toutes les parties directement concernées de s'engager à le mettre en œuvre, le Programme d'action d'Istanbul énumère les domaines d'action prioritaires en matière de développement, à savoir²: capacité de production; agriculture, sécurité alimentaire et développement rural; commerce; produits de base; développement social et humain; crises multiples et nouveaux défis; mobilisation de ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités; et bonne gouvernance à tous les niveaux. L'accent est mis sur l'équité à tous les niveaux, grâce à l'autonomisation des pauvres et des groupes marginalisés et, entre autres, en garantissant l'égalité des sexes, une croissance économique inclusive et équitable et le développement durable. Les mesures ciblant les pays les moins avancés, qui se trouvent énoncées dans le Programme d'action d'Istanbul, sont axées sur des priorités clefs en matière de développement, qui constituent le fondement de l'action menée par l'ONUDI dans ces pays.
- 3. La Stratégie de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés s'articule autour de solutions concrètes permettant une croissance inclusive, un développement industriel durable et, finalement, une transformation structurelle des économies de ces pays. Les activités menées par l'ONUDI dans le cadre de cette Stratégie devraient permettre aux pays de promouvoir des sources de revenus et d'emploi durables grâce aux capacités productives. La mise en œuvre de la Stratégie repose sur la conception et l'élaboration de programmes et de projets aux niveaux national et régional, sur la base des trois piliers fondamentaux suivants: a) la transformation des matières premières en produits; b) l'accent mis sur les populations; et c) la dimension régionale du développement des chaînes de valeur.
- 4. Dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015 et alors que les perspectives de mobiliser des ressources suscitent de plus en plus de préoccupations, il est fortement recommandé d'exploiter la complémentarité et le potentiel croissant des pays du groupe BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et d'autres nouveaux bailleurs de fonds dans le cadre de la coopération multilatérale Sud-Sud. Ces pays illustrent l'idée largement admise selon laquelle l'industrialisation est une condition du développement économique. Leur part dans le produit intérieur brut (PIB) mondial a augmenté, passant de 15 % en 1989 à 25 % en 2010.

¹ A/CONF/219/3/Rev.1.

V.13-87324

² Voir A/CONF/219/3/Rev.1, par. 43.

- 5. Ainsi, une session entière de la cinquième Conférence ministérielle des pays les moins avancés permettra d'exploiter les divers potentiels et mécanismes disponibles dans les domaines du développement du secteur privé et des petites et moyennes entreprises, du renforcement des capacités productives, du commerce et de l'emploi, afin de mettre en œuvre la Stratégie et le Plan opérationnel 2012-2020 de l'ONUDI en faveur des PMA. Plus précisément, cette session:
- a) Encouragera les nouveaux pays donateurs comme les pays donateurs traditionnels à élaborer des stratégies pour soutenir l'application effective de la Stratégie et du Plan opérationnel d'ici à 2015 et après;
- b) Mettra en valeur le rôle décisif de la coopération Sud-Sud dans les efforts de développement des PMA;
- c) Impliquera les pays dans la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan opérationnel 2012-2020 de l'ONUDI en faveur des PMA.

Des questions transversales relatives aux femmes et aux jeunes figurent à l'ordre du jour de la Conférence ministérielle. Cette dernière devrait servir de plate-forme pour le lancement du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA, qui contribuera au déploiement des activités de l'ONUDI dans ces pays.

- 6. Après l'approbation de la Stratégie de l'ONUDI en faveur des PMA, le Programme pour l'Afrique et les coordonnateurs pour les PMA ont organisé un certain nombre de missions de programmation dans les pays, afin de donner suite aux engagements pris à haut niveau lors de la dernière Conférence ministérielle des pays les moins avancés à Vienne, en novembre 2011. À ce jour, onze PMA d'Afrique ont bénéficié de ces missions à différents stades, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée, la Guinée équatoriale, le Lesotho, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, le Tchad, le Togo et la Zambie. Des documents de projet ont été rédigés pour aider à la mise en œuvre de la Stratégie dans les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ainsi que dans la zone tripartite constituée par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). L'initiative devrait être reproduite dans la région Asie et Pacifique.
- 7. On trouvera ci-après des exemples de projets de l'ONUDI menés en faveur des pays les moins avancés dans les domaines suivants:
- a) Initiative pour le développement accéléré de l'agribusiness et des agroindustries (ID3A);
- b) Programmes de renforcement des capacités commerciales et de promotion des investissements;
 - c) Développement du secteur privé;
 - d) Projets relatifs à l'utilisation de l'énergie à des fins productives;
 - e) Questions environnementales.

V.13-87324 3

II. Initiative pour le développement accéléré de l'agribusiness et des agro-industries (ID3A)

8. Dans le paysage économique mondial actuel, marqué par les crises alimentaires récurrentes et la forte demande de divers produits de base agricoles, les agro-industries et l'agribusiness apparaissent comme des moteurs fiables de la croissance inclusive dans les pays les moins avancés. La Stratégie de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés vise à transformer les avantages comparatifs basés sur les ressources en compétitivité grâce à la création de valeur ajoutée pour les matières premières. Cela est essentiel pour promouvoir des sources de revenus et d'emploi durables grâce aux capacités productives, et opérer ainsi une transformation de l'économie. L'initiative ID3A constitue la principale composante des programmes de pays qui sont élaborés pour aider les PMA. L'initiative a mené des activités dans le monde entier, notamment en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique Latine (le tableau ci-dessous énumère les pays et les chaînes de valeur concernés).

Tableau

Pays les moins avancés bénéficiant de l'initiative ID3A

Pays	Chaînes de valeur choisies
Afghanistan	Meunerie
Burkina Faso	Sésame, viande rouge
Burundi	Huile de palme, fruits et légumes, poisson, miel, produits laitiers (à confirmer)
Comores	Vanille, ylang-ylang
Guinée	Beurre de karité
Haïti	Tubercules (ignames et patates douces)
Libéria	Riz, bois de coupe et hévéas, fruits et légumes, poisson
Madagascar	Sucre artisanal
Niger	Viande rouge, haricots à œil noir
Ouganda	Bananes
République-Unie de Tanzanie	Viande rouge, noix de cajou
Rwanda	Bétail
Sierra Leone	Gingembre, noix de cajou
Soudan	Cuirs et peaux
Soudan du Sud	Céréales

III. Programmes de renforcement des capacités commerciales et de promotion des investissements

9. Renforcement des capacités des agences de promotion des investissements dans les pays les moins avancés d'Afrique (Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal et Zambie). La création en 2001 du Réseau ONUDI-Afrique des agences de promotion des investissements (AfrIPANet) visait à renforcer les capacités des agences régionales de promotion des

4 V.13-87324

investissements, grâce à des formations et à l'établissement de liens avec les Bureaux de promotion des investissements et de la technologie (BPIT). Le programme prévoit d'introduire des outils et des méthodologies pour aider les agences africaines de promotion des investissements à intégrer la promotion des investissements directs étrangers (IDE) dans le développement global du secteur privé. À ce jour, le programme a permis de mener des enquêtes approfondies sur les investisseurs, d'organiser diverses formations à l'intention des agences de promotion des investissements et de mettre en place une plate-forme de suivi des données.

- 10. Capacités commerciales et d'exportation en République démocratique populaire lao. L'ONUDI a mis en œuvre un projet intitulé "Promouvoir le tourisme durable, la production propre et les capacités d'exportation en République démocratique populaire lao", afin d'augmenter le volume des exportations et d'améliorer la qualité des produits. Le projet vise à renforcer l'agriculture biologique et l'artisanat en resserrant les liens entre, d'une part, ces deux secteurs et, d'autre part, le tourisme et les exportations. L'objectif global est de rendre ces produits compétitifs sur les marchés régionaux. Le projet a, notamment, permis de dispenser des formations sur la sécurité sanitaire des aliments, les certifications ainsi que l'hygiène et la sécurité au travail et de créer des laboratoires d'analyse des produits.
- 11. Programme d'amélioration des conditions de travail et des normes ("Better Work and Standards Programme" (BEST)). L'objectif de ce programme est de renforcer les services nationaux de contrôle de la qualité pour certains produits en garantissant le respect des normes et pratiques internationales en matière de sécurité et de qualité à l'exportation. Il contribuera ainsi à améliorer la compétitivité en permettant de tirer parti des débouchés commerciaux à l'international (exemples du Burundi et du Soudan).
- 12. Programmes de développement de regroupements d'entreprises et de consortiums d'exportation. L'ONUDI a élaboré une approche complète sur le développement de regroupements et de réseaux visant à accroître la compétitivité de l'industrie et à réduire la pauvreté grâce aux activités productives. Par ailleurs, l'ONUDI aide les petites et moyennes entreprises à nouer des alliances à l'exportation en améliorant l'accès aux marchés nationaux, régionaux et mondiaux (exemple du Sénégal).

IV. Développement du secteur privé

13. Initiative concernant le Plan relatif à la fabrication de médicaments pour l'Afrique. En octobre 2010, l'Allemagne a convenu d'allouer 1,2 million d'euros pour aider à développer et à moderniser les petites et moyennes entreprises dans plusieurs pays en développement et PMA, notamment en Afrique et en Asie, en vue de produire localement des médicaments génériques essentiels. L'ONUDI, en coopération avec la Commission de l'Union africaine, a établi un plan de travail complet pour accélérer la mise en œuvre du Plan relatif à la fabrication de médicaments pour l'Afrique. Il visait à promouvoir le développement de l'industrie pharmaceutique, en mettant un accent particulier sur la production indépendante de médicaments qui contribuent à améliorer la santé publique dans les pays africains.

V.13-87324 5

- 14. Entreprenariat novateur dans les industries novatrices pour soutenir le développement du tourisme, créer des emplois et atténuer la pauvreté. Le projet vise à atténuer la pauvreté en stimulant la revitalisation des collectivités et la création d'emplois grâce aux activités productives. Il s'adresse en premier lieu aux jeunes et aux femmes (exemples du Bhoutan et du Mozambique).
- 15. **Programmes en faveur de l'emploi des jeunes**. Le programme de promotion de l'esprit d'entreprise vise à encourager les talents d'entrepreneurs chez les jeunes en renforçant leur aptitude à identifier les débouchés économiques et en les aidant à acquérir d'autres compétences commerciales (exemple de l'Angola). D'autres initiatives en faveur de l'esprit d'entreprise des jeunes sont à l'étude.

V. Projets relatifs à l'utilisation de l'énergie à des fins productives

16. Production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables pour les miniréseaux isolés. L'utilisation de l'énergie à des fins productives est une composante clef de la Stratégie 2012-2020 de l'ONUDI en faveur des pays les moins avancés. L'ONUDI a œuvré avec succès à la mise en place de miniréseaux d'énergie renouvelable (centrales hydroélectriques et panneaux solaires) dans les zones rurales en Afrique. Dans des pays comme l'Ouganda, le Tchad et la Zambie, l'ONUDI a soutenu le déploiement de miniréseaux hydroélectriques pour fournir de l'énergie renouvelable aux communautés et aux petites entreprises. En Zambie, une centrale hydroélectrique de 100 kW a été construite dans la province de Shiwang'andu et un miniréseau solaire de 60 kW a été mis en place pour alimenter la localité de Mpanta. Ce dernier approvisionne en énergie 617 ménages et institutions locales. Un projet pilote de gazéification de biomasse de 25 kW est prévu, afin d'alimenter les communautés locales à Ndola. Au Tchad, quatre miniréseaux solaires sont en construction pour alimenter en électricité 1 250 foyers et entreprises locales. En Ouganda, l'ONUDI a apporté une assistance technique en réalisant des études de faisabilité sur quatre sites hydroélectriques potentiels et a fourni au Gouvernement ougandais des évaluations de sites et des recommandations. L'objectif principal est de créer un cadre juridique et politique pérenne et de fournir ainsi un environnement propice au développement futur de ressources renouvelables abondantes dans les pays les moins avancés.

VI. Questions environnementales

- 17. Lutte contre l'épuisement des ressources vivantes et la dégradation des zones côtières dans le Grand écosystème marin du golfe de Guinée par des mesures régionales adaptées à cet écosystème. Le projet a pour objectif de reconstituer les ressources halieutiques épuisées et d'en assurer la viabilité, de restaurer les habitats dégradés et de réduire la pollution due aux activités terrestres et aux navires en mettant en place un cadre de gestion régional pour l'utilisation durable des ressources vivantes et non vivantes dans le golfe de Guinée.
- 18. **Généraliser la production propre et économe en ressources**. En coopération avec les centres nationaux pour une production plus propre (CNPP), l'ONUDI met en œuvre des projets visant à rendre l'utilisation des ressources plus efficace et la

6 V.13-87324

production plus propre dans certaines chaînes d'approvisionnement. Au titre du module consacré à la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, le projet prévoit une évaluation de la performance environnementale et un renforcement de l'expertise nationale dans le domaine de la production plus propre (exemples de l'Éthiopie, de la Guinée et de la République-Unie de Tanzanie).

VII. Mesures à prendre par la Conférence

19. La Conférence souhaitera peut-être prendre note des informations contenues dans le présent document.

V.13-87324 7